

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 3174 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Faijjaoui Aman

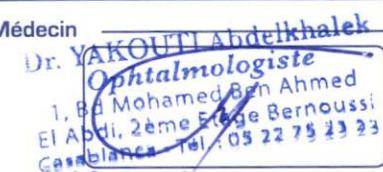
Date de naissance : 15-11-56

Adresse :

Tél. : 0619.2064.18 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/12/2022

Nom et prénom du malade : Faijjaoui Aman Age : 66ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vice de refraction + conjonctivite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 02/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin atteignant le paiement des Actes
02.12.22	C2		= 200 Dhs	DR. YOUSSEF ABDULKHADEM Ophtalmologiste 1, Bd Mohamed Ben Ahmed El Abdi, 2ème Etage Bernoussi Casablanca - Tél. : 05 22 75 23 23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE BLOC 16 BIS RUE SAINT-PIERRE 62100 ARRAS TÉL. 03 21 66 16 16 M. GESCHAEFFER</i>	20.12.2022	18,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue rguibate Casa	02/12/2022					M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue rguibate Casa

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a 12x12 grid for the 12x12 Chinese Checkers variant. The grid is arranged in a hexagonal pattern with 12 columns and 12 rows. The columns are labeled D, H, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, G, and B from left to right. The rows are labeled 1 through 12 from top to bottom. Each hexagon contains a number representing its value in the game.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophthalmologiste

Spécialiste de la chirurgie

et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital 20 Août

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophthalmologie



الدكتور الياقوتى عبد الحال

أخصائى في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع أخيفرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابق مستشفى 20 غشت

طبيب العيون مستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ المفروض على 02 décembre 2022

الدار البيضاء في :

Mr. FAIJJAoui Aomar

N.50

SOPHTAL:COLLYRE

2 gouttes 3 fois / jour
, dans les deux yeux, pendant 15 jours

S.V

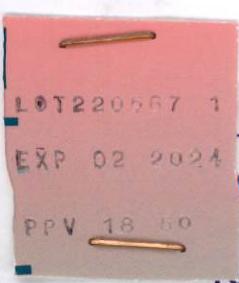
18,50

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
Ophthalmologiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi;
Casablanca Tel.: 05 22 75 23 23

PHARMACIE BLLOC "C"
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
Al Goud Sidi Bernoussi
Casablanca

18,50

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثانى - سيدى البرنوصى
Ben Ahmed El Abdi - 2^{eme} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA
الهاتف : 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23



Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophtalmologiste

*Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux*

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



للدكتور الياقوتى عبد الخالق

أخصائى في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع أغيوكرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ المحدد على أوراق التعاضدية
02 decembre 2022

الدار البيضاء في :

Mr. FAIJJAOUI Aomar

Monture + verres correcteurs

progressifs

Organiques Antireflets, Amincis à fort indice

Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = - 1.00 (- 0.50 à 100°)

OG = - 0.50 (- 0.25 à 75°)

VP : ODG = Add : + 3.00



~~M-A-D Optic
Opticien Optometriste
63 Rue rguibate Casa~~

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثانى - سيدى البرنوسي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

تيل: 05 22 75 22 - 05 22 75 23 23



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° C 5685

Casablanca, le 02/11/2022

Mme / Mr : FAISSE AOUA AOMAR

Dr : YAKOUTI ABDEIKHALEK

Akram DAAI
Impe: 065032633

VL

OD : -1.00 (-0.50 à 100)

OG : -0.50 (-0.25 à 75)

Monture

Un étale optique

500.00 DH

VP-Add

OD : +1.00 (+3.00)

OG : +1.00 (+3.00)

Verres

progressif / largue

Anti-reflet,
2000.00 DH

Total à payer : 2500.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123

ICE : 002642590000069